



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025

<u>Date de la convocation</u> : 21 Août 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt-Sept Août à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 21 Août 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 1 Votants : 10	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Yves MAITTE	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	
	Monsieur BONNET Guy	X		
<u>Objet de la délibération</u> : Recensement de la population 2026 Création d'emplois d'agents recenseurs	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstention : 0			

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°51-711 du 7 Juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique,
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 05 Juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 Juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels, à raison de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps complet pour la période allant du 15 Janvier au 14 Février 2026 inclus.

Envoyé en préfecture le 01/09/2025

Reçu en préfecture le 01/09/2025

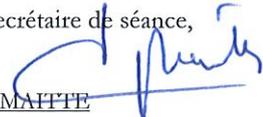
Publié le

S²LO

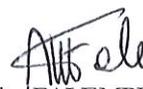
ID : 059-215906298-20250827-2025_030-DE

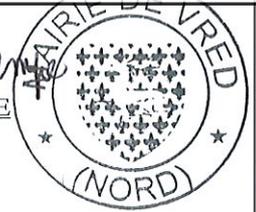
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,


Yves MAITTE

Le Maire,

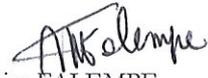

Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **01 SEP. 2025** et de la publication

le **01 SEP. 2025**

Le Maire,


Marie-Françoise FALEMPE

